

6. MOYENS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'OFFICINE

6.1 Responsabilités et tâches



PRINCIPE 26

Les responsabilités et tâches de chaque membre de l'équipe officinale sont clairement définies.

FINALITÉ

Répartir les tâches des collaborateurs en fonction des compétences mais également déterminer les responsabilités permet d'assurer une dispensation et un service aux usagers de qualité et d'assurer le bon fonctionnement de l'officine.

QUESTIONS À SE POSER :

- Les différentes tâches nécessaires au fonctionnement de l'officine ont-elles été listées ?
- Est-ce que les responsabilités de chacun sont clairement définies ?
- Est-ce que les collaborateurs connaissent leurs responsabilités respectives ?

EXEMPLES DE PRATIQUES ET DE PREUVES :

- Définir les responsabilités de chaque fonction et les compétences correspondantes.
- Identifier le référent de chaque service proposé par l'officine.
- Déterminer les tâches de chaque personne et les rituels de fonctionnement de l'officine.

Les outils associés

- E.09 - Matrice des tâches
- M.37 - Management de l'équipe officinale